

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Romain PASSERAT (pouvoir à Alain QUICLET), Marie-Odile PEINTURIER, Guillaume VOISIN (pouvoir à Jean-Louis DE VETTOR).

Absent: Richard FENIET

1 – Plan de gestion des forêts 2020-2039

Présenté par Yoann COUSTOULIN, Alain PERNET et Laurent PAULIN de l'ONF

Les forêts de VOITEUR, d'une superficie totale de 179,89 ha, sont réparties en trois blocs : Bois Vernois, Charnay et Maizières. Le Conseil municipal approuve le projet de révision d'aménagement de la forêt communale présenté par l'ONF pour la période 2020-2039 qui programme les travaux année par année, sous réserve des aléas climatiques.

Recettes moyennes annuelles estimées pour la période : 20 000 €

2 – Avance de trésorerie

Pour équilibrer les dépenses et les recettes du budget des logements sociaux, le conseil municipal décide le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 500€, avance monétaire remboursée avant fin mars.

3 – Legs LAMY

Le Conseil municipal propose de répartir les intérêts du placement choisi par le Professeur Lamy (somme de 588.80€) entre les 2 écoles de VOITEUR (196.26 €) et le CCAS (196.28 €).

4 – Subvention aux associations

Le Conseil municipal décide d'ajuster le montant de la subvention à la Gymnastique Volontaire suite au transfert de la compétence « Fonctionnement des associations sportives » par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille au 1^{er} janvier 2019 et aux rectifications apportées par cette dernière depuis la date d'attribution des subventions aux associations.

5 – Gardiennage de l'église

Le Conseil municipal décide de porter l'indemnité de gardiennage de l'église à 200€ à partir du 1^{er} janvier 2020. Celle-ci sera versée au Père Daubigny nouvellement installé dans le logement de la salle de la tour.

6 – Convention entre la commune et la CCBHS

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille a demandé l'installation du périscolaire pour les plus petits sur le temps de midi dans la salle de la tour, suite à une augmentation importante des inscriptions à la cantine, les plus grands continuant de se rendre au Collège de la Salette. Une convention va être signée entre monsieur le maire et la CCBHS pour la mise à disposition des locaux.

Pour le déplacement piétonnier des enfants jusqu'à leur lieu de restauration en toute sécurité, des plots ont été installés le long de la boulangerie empêchant ainsi le stationnement des véhicules sur le trottoir. Le Maire rappelle que le stationnement est interdit sur les trottoirs, et qu'à cet endroit en particulier, il peut s'effectuer sur la bande de roulement de la chaussée.

7– Recensement entre le 16 janvier et le 15 février 2020

Le comptage de la population de Voiteur est prévu dès janvier prochain. Il faut pour ce travail 2 agents recenseurs qui seront guidés par Françoise Maréchal, coordinatrice de cette opération. La mairie a déjà trouvé un agent recenseur. Il faut encore trouver une autre personne intéressée par ce travail, sachant qu'il est prévu deux demi-journées de formation début janvier.

8– Développement de la fibre sur le village

Un deuxième axe de travaux pour le développement de la fibre est en cours d'installation sur le territoire en direction de CHATEAU CHALON. Comme pour celui déjà prévu en direction de DOMBLANS, les riverains de la Grande rue pourront bénéficier d'un raccordement à la fibre optique à l'issue des travaux.

